

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 2 JUILLET 2019  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

19-76

**OBJET : Désignation d'un représentant au sein de Val de Marne Actif Pour l'Initiative.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>51</b>
Représentés	<b>25</b>
Absents	<b>14</b>

Votants	<b>76</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>76</b>
Pour	<b>76</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Jean-Jacques GRESSIER, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christel ROYER, Christine RYNINE, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

**Représentés :**

Eric BENSOUSSAN représenté par Gilles PANNETIER, Sylvain BERRIOS représenté par Nicole CERCLEY, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Sabine CHABOT représentée par Nadia LECUYER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Sophie AMAR, Stéphane CHAULIEU représenté par Jean-Luc CADEDDU, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Hervé GICQUEL représenté par Benoît GAILHAC, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Christian FAUTRE, Delphine HERBERT représentée par Annie TRICOCHÉ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY représentée par Chrysis CAPORAL, Gérard LAMBERT représenté par Sergine LEFIEF, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie-Hélène MAGNE représentée par Sylvain DROUVILLE, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Mary France PARRAIN représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par René GAILLARD, Igor SEMO représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN.

**Absents :** Christian CAMBON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, Monique FACCHINI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Yoann RISPAL, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

**CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS**

**SEANCE DU 2 JUILLET 2019**

**OBJET : Désignation d'un représentant au sein de Val de Marne Actif Pour l'Initiative**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L.2122-7 et suivants,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

**VU** le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur Alain DEGRASSAT pour représenter l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au sein de Val de Marne Actif Pour l'Initiative,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations doivent se dérouler au scrutin secret, mais que le Conseil de territoire peut néanmoins décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

**CONSIDERANT** qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

**DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :**

**DECIDE** de procéder à la désignation d'un représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au sein de Val de Marne Actif Pour l'Initiative.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret.

**ARTICLE 3 :**

**Est candidat :**

- Alain DEGRASSAT

**ARTICLE 4 :**

**DECLARE** élu, pour représenter l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois au sein de Val de Marne Actif Pour l'Initiative.

- Alain DEGRASSAT

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190702-D19-76-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

**ARTICLE 5 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

**Le Président,**

**Jacques JP MARTIN**



La présente délibération publiée le 09/07/2019  
est exécutoire à la date du 09/07/2019  
en application des articles L5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le 09/07/2019

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20190702-D19-76-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2019  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

